

**DECISION DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant que le contrat de maintenance des installations de chauffage, de climatisation et de ventilation mécanique contrôlée du siège et des deux gymnases communautaires a fait l'objet d'une résiliation de la part du prestataire DALKIA ;

Considérant que l'entreprise VEPC est intervenue en urgence afin de réparer et de relancer le chauffage du siège et du gymnase de Noailles ;

Considérant qu'il est obligatoire d'assurer une maintenance du système de chaufferie des sites gérés par la CCT ;

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser la signature avec la société VEPC représentée par son Gérant, M. Vincent AMREIN, dont le siège social est situé, 2 rue du Marais – 60 430 SILLY-TILLARD, d'un contrat ayant pour objet l'entretien du système de chauffage du siège de la CCT et des deux gymnases communautaires.

**Article 2** : Le montant annuel du contrat est de 4 650 € HT (soit 5 580,00 € TTC).

**Article 3** : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240311-2024-DP-014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024  
Affichage : 14/03/2024

Neuilly en Thelle, le 11 mars 2024

